

# REPLACEMENT

en tant qu'orthophoniste libéral

## Votre immatriculation

Adressez-vous au Service IMMATRICULATION au 2<sup>e</sup> étage au siège social de la CPS ou dans une de nos antennes, accompagné d'une copie de votre pièce d'identité, pour vous **immatriculer à la C.P.S et obtenir un DN, puis vous affilier à l'un des Régimes de la C.P.S.**

## Votre dossier de remplacement

Adressez-vous au Service **de Gestion Des Risques (G.D.R.)**, muni des pièces suivantes :

1. une demande écrite à adresser à la Direction de la CPS en précisant la date de début d'activité
2. une photocopie d'une pièce d'identité lisible
3. une photo d'identité récente
4. une photocopie de la patente (Service des contributions tél. : 40 46 13 13)
5. une photocopie du document intitulé *Situation au répertoire des entreprises* (ISPF tél. : 40 47 34 34)
6. une photocopie du diplôme accompagné, pour vérification, de l'original qui a été préalablement enregistré à l'Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale et au Greffe du Tribunal
7. un extrait de votre casier judiciaire de moins de trois (3) mois



**SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT PRIS EN COMPTE !**  
**VOTRE DOSSIER COMPLET DEVRA NOUS PARVENIR AU MINIMUM 30 JOURS AVANT LE DÉBUT DE VOTRE ACTIVITÉ.**

## Votre identification

Le Service **de Gestion Des Risques (G.D.R.)** vous demandera de :

1. remplir une fiche de renseignement pour le Service Immatriculation
2. fournir un spécimen de votre signature et de votre paraphe

## Vos codes pour exercer au quotidien

Vous recevrez ensuite un courrier réponse du Service **de Gestion Des Risques (G.D.R.)** vous notifiant :

1. de l'enregistrement de votre dossier de remplaçant(e)
2. et vous communiquant vos codes Tiers et Praticien.

## INFORMATIONS PRATIQUES

Pour le bon suivi de votre activité, pensez à informer par écrit la GDR de tout changement dans votre situation (changement d'adresse professionnelle, cessation d'activité...).

✓ Professionnels de santé,  
simplifiez votre quotidien !

e-Services  
CPS

Inscrivez-vous maintenant!

La CPS simplifie votre quotidien. Avec les e-services Professionnels de santé, gérez votre quotidien de chez vous :

- consulter les droits de vos patients,
- éditer une prise en charge,
- échanger des fichiers en toute sécurité,
- consulter votre dossier professionnel de santé,
- consulter la CPAM en ligne,...

Professionnels de santé, inscrivez-vous sur <https://sante.cps.pf>

**Le Service de Gestion Des Risques (G.D.R.) recevra le public :**

**Uniquement sur rendez-vous du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30 et le vendredi de 7h30 à 14h30**